GT/GB/MJW/CGA-570

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMISSION DE LA
DÉFENSE NATIONALE
ET DES FORCES ARMÉES

Le Président

Paris, le 4 janvier 2011

Monsieur le Président,

Par lettre du 15 décembre, vous avez attiré mon attention sur le problème posé par l'homogénéisation des dispositifs d'indemnisation des pupilles de la nation.

Je partage votre conviction de la nécessité de reconnaître le sacrifice et la souffrance liés aux guerres dans lesquelles notre pays a été engagé.

Cependant, vos propositions se heurtent à deux objections que nous ne pouvons méconnaître ; La première est que le seul fait d'avoir perdu un parent au cours d'une guerre n'ouvre pas droit en tant que tel à une indemnisation à vie et ce dans aucun pays de ma connaissance. L'indemnisation des victimes de la barbarie nazie ne vise pas à verser une indemnité à des fils ou filles de ce qui ont fait leur devoir envers leur patrie, elle répond à une logique différente et non comparable.

La seconde objection est que la taxation du commerce des armées en vue de faire fonctionner un fonds permanent d'indemnisation de toutes les victimes de toutes les guerres ne pourrait être mise en place du fait que le commerce des armes est d'une nature particulière. Ce commerce relève de la diplomatie et est généralement lié à la défense des intérêts ou des valeurs de la France ou à la défense des alliés ou des amis de la France. On ne peut envisager ni de faire supporter une telle taxation ni par les clients de la France ni par l'industrie française, surtout dans un contexte marqué par la grande difficulté de cette dernière à préserver sa compétitivité dans un monde où la concurrence tend à se généraliser, y compris en ce qui concerne le commerce des armes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous

Guy TEISSIER
Député des Bouches-du-Rhône

Monsieur Bernard RODENSTEIN
Président de la fédération des pupilles de la nation
Maison des associations
1a, place des Orphelins
67 000 STRASBOURG

Adresse : 33, rue Saint-Dominique, 75007 PARIS
Adresse postale : 126, rue de l'Université, 75355 PARIS CEDEX 07 SP - Téléphone : 01 40 63 41 04 - Fax : 01 40 63 41 92

FEDERATION DES PUPILLES DE LA NATION

Bernard Rodenstein, président
18, rue Roosevelt – 68000 COLMAR - 03 89 41 06 00 b.rod@free.fr

Monsieur Guy Teissier
Président de la commission de la défense nationale et des forces armées
126 Rue de l'Université
75355 PARIS Cedex 07 SP

Colmar, le 28 janvier

Monsieur le Président,

Votre courrier du 4 Janvier 2010, en réponse à notre proposition de création du FIVIG, le fonds permanent d'indemnisation des victimes de toutes les guerres, me laisse pantois.
Avec mes collègues, membres du Conseil d'administration de notre « Fédération des pupilles de la Nation », je m'attendais, certes, à des réticences à l'encontre de notre demande.
Je ne m'attendais cependant pas à celles que vous nous opposez dans votre courrier.

Vous écrivez que l'indemnisation mise en place en Juillet 2000 et en Juillet 2004 ne peut concerner les fils et les filles de ceux « qui ont fait leur devoir envers leur patrie ». Elle répond, selon vous, « à une logique différente ». C'est bien ce qui nous interroge. Nous ne parvenons pas à comprendre ce que l'Etat français visait à travers ces dispositions spécifiques. Vous ne l'expliquez pas davantage. L'argument de « l'indemnisation des victimes de la barbarie nazie » qui nous est régulièrement opposé est fallacieux.

En quoi les victimes civiles de bombardements meurtriers seraient moins victimes de la barbarie nazie que celles qui ont été arrêtées et exécutées pour des motifs religieux ou politiques ?

En quoi les résistants contre l'envahisseur, dans les maquis, ont-ils été moins « méritants » ou moins victimes ?

Les soldats alsaciens et mosellans incorporés de force dans la Wehrmacht ou dans les Waffen SS, sont-ils moins dignes d'intérêt que d'autres ?
Le Président de la République en personne, le 8 Mai 2010, à Colmar, a pourtant fortement souligné la qualité de victimes du nazisme de ces derniers !

Nous sommes profondément choqués par l'iniquité de nos autorités politiques qui peinent à justifier ce qui est injustifiable, à savoir la discrimination entre les différentes catégories d'orphelins de guerre qui résulte des décrets susvisés.
Nous ne l'acceptons pas. Elle réveille trop de tristesse et de douleurs.

Voilà 3 ans que le Président de la République fait des promesses autour de ce sujet délicat entre tous. Voilà 3 ans, bientôt 4, que nous ne voyons rien venir. Les dépôts de propositions de lois ont pourtant été nombreux, y compris dans les rangs de la majorité présidentielle.
Nous avons fini par comprendre que l'obstacle majeur provenait de l'état des finances publiques. Il était simple de le dire dès le départ, mais le gouvernement a préféré nous laisser avec nos illusions.

Il y a, dans nos rangs, de la colère, de l'amertume, de l'incompréhension, un sentiment de trahison et d'abandon. Nous n'avions jamais su à quoi nous servait notre adoption par la Nation es qualité de pupilles. Nous pensions que le temps était enfin venu de voir la solidarité nationale se manifester envers nous. Nous voilà bernés une nouvelle fois.

Notre Fédération s'est voulue responsable. Avant de renoncer à l'espérance d'une solution, même tardive, nous avons imaginé le FIVIG. Un fonds, à l'instar de ceux qui existent pour les victimes d'attentats, d'infractions pénales, du sang contaminé, de l'amiante, qui interviendrait en faveur de toutes les victimes de toutes les guerres, passées, actuelles ou à craindre dans l'avenir.
De tels fonds qui devraient voir le jour partout, eu égard aux dégâts considérables des guerres, n'existent nulle part ailleurs, écrivez vous, Monsieur le Président.
Serait-il déshonorant pour la France de porter un tel projet innovant et de donner, sur la scène internationale, l'exemple de ce que la Patrie des « Droits de l'Homme » est encore capable d'offrir en réparation des souffrances occasionnée par la barbarie de toute guerre ?

Il me semble que ce serait un tournant historique pour les Etats que d'engager ainsi leur responsabilité morale et financière devant les citoyens.

Permettez-moi, Monsieur le Président, à titre tout à fait personnel, de vous dire que je trouve insupportable les discours qui vantent « le sacrifice » consenti pour la Nation, s'agissant de civils ou de militaires qui n'ont demandé qu'à vivre. M. Philippe DECHARTRE, dans son rapport sur la question de l'indemnisation de tous les orphelins de guerre, a eu cette phrase que je considère comme une insulte à la mémoire de nos pères sacrifiés sur l'autel de la folie des hommes : « ils furent », écrit-il, « les victimes de la glorieuse malchance des armes » !
Pour moi, c'est un pur scandale, un affront de plus sur notre route semée d'épines.
On nous rétorque aussi que nous avons déjà été indemnisés puisque nos mères, veuves de guerre, ont touché leur pension et qu'à cette pension était ajoutée une part par enfant mineur. L'indemnité accordée aux orphelins bénéficiaires des deux décrets incriminés était la même, mais ce qui y est rajouté depuis 2000 et 2004 est sans commune mesure avec l'aumône qui nous a été faite jusqu'à notre majorité. Il serait honnête de le dire et de ne pas laisser croire que notre revendication est très excessive.

J'en termine par votre objection concernant la taxation du commerce des armes.
Votre argumentation, Monsieur le Président, est totalement irrecevable. Ce commerce concernerait des pays amis et la diplomatie voudrait que la facture soit la plus légère possible pour ne pas risquer d'être doublé par les concurrents !
C'est à croire que toutes les informations anciennes et récentes sur les commissions et rétro-commissions liées à ce commerce très particulier seraient de la pure fantaisie journalistique.

Je veux bien croire que tout ce qui s'écrit n'est pas nécessairement juste. Je pense que la réalité est parfois bien pire que ce que nous apprenons en tant que citoyens, à travers la presse. Mais tout de même !
Il y a là des montants incroyables qui circulent et qui trouveraient bien leur place dans le FIVIG.

Je ne désespère pas encore, Monsieur le Président.

Avec votre commission, je suis certain que vous accepterez de reconsidérer notre proposition. Elle est la seule, à ce jour et à ma connaissance, qui offre une sortie honorable à notre gouvernement qui est lié par les promesses du Président de la République.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les plus distingués.

Bernard Rodenstein